SICTOM PONTAUMUR·PONTGIBAUD

LE MAG'

Le mot du président

Madame, Monsieur,

Le 16 mai 2014, le nouveau comité syndical du SICTOM, issu des élections municipales de mars 2014, m'a fait l'honneur de me reconduire à la présidence de notre syndicat. Je remercie très sincèrement les élus de leur confiance. Il a également renouvelé sa confiance en réélisant aux fonctions de Vice-présidents Gilles SERVIERE, Maire de Montfermy, et Alain FARGEIX, Maire d'Aurières. Il a par ailleurs désigné Claude ARCHAUD, Premier Adjoint au maire de Saint Georges de Mons, pour remplacer à la 3e vice-présidence, Robert FESSLER.

Un nouveau bureau et 4 commissions thématiques (appel d'offres, finances/redevance, collecte/équipements/travaux, prévention/communication) ont été installés pour définir et conduire la politique des 6 prochaines années du SICTOM.

J'ai souhaité inscrire notre action à venir dans la continuité du précédent mandat qui a eu pour objet de maîtriser les coûts du service public de collecte des déchets ménagers des 19 000 habitants des 33 communes composant le SICTOM.

La continuité se traduira par la consolidation des décisions adoptées précédemment qui ont abouti à la reprise en régie de l'ensemble des activités du SICTOM : les hauts de quais des 4 déchèteries, l'installation de stockage de déchets non dangereux et depuis le 1er janvier 2014, la collecte. Il s'agit pour nous de mettre en œuvre toutes les mesures visant l'efficience du service pour un coût acceptable par tous, car il s'agit de la préoccupation de chacun.

Nous pouvons nous enorgueillir d'avoir mis en place un service public équitable et performant sur l'ensemble du territoire dans un cadre financier maîtrisé.

Ainsi, dans un contexte global d'augmentation des coûts de traitement (de 50 euros à environ 150 euros par tonne), d'une fiscalité en hausse constante (TVA de 5,5 % à 10 %, de la TGAP de 10 euros à 23 euros par tonne de déchets), nous avons réussi à limiter l'augmentation de la redevance à 2,5 % maximum.

Ce travail collectif axé sur une politique dynamique et innovante, notamment en termes de prévention des déchets et d'amélioration des performances de tri, ne pourra être efficace que si chacun d'entre nous, à titre individuel et collectif, s'investit activement pour réduire le poids des déchets à collecter et ainsi à traiter.

Le 5ème numéro de « SICTOM LE MAG' » a pour objectif de vous présenter le travail de vos élus et des agents du SICTOM qui vous assurent leur entier dévouement au service de notre environnement.

Laurent BATTUT
Président du SICTOM

Sommaire

Le SICTOM en 2014 2
Les nouveaux Délégués 3
Dossier déchets 4/5
- 4 déchèteries à votre service
- Zoom sur la collecte des emballages
- Rappel des consignes de tri

Dossier finances 6/7
- Le coût du service en 2013
- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Critères de facturation 2014

Actualités du SICTOM et du VALTOM ... 8

N°5 Septembre 2014

SICTOM
PONTAUMUR / PONTGIBAUD

Nouveautés 2014

Depuis le 2 janvier 2014, le SICTOM Pontaumur Pontgibaud a repris en régie le service de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective), précédemment assuré par l'entreprise SITA Centre Est. Des garages ont été construits sur le centre de transfert du Vauriat, commune de Saint Ours les Roches, afin d'abriter les trois véhicules de collecte. Des messages d'information sur le tri et la prévention des déchets ont été inscrits sur les camions, afin de sensibiliser la population sur ces thèmes.

Cette décision s'inscrit dans un choix de profonde mutation qui a commencé en 2008 avec la reprise en régie des 4 hauts de quais de déchèteries et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de MIREMONT. Aujourd'hui, le SICTOM assure en régie la plupart des services liés à la collecte et au traitement des déchets en s'appuyant sur une équipe composée de 20 agents.

L'exploitation du service de collecte des déchets a déjà permis d'optimiser les tournées qui s'effectuent, depuis ce début d'année, en deux postes sur quatre jours. Ce sont donc quatre équipes qui travaillent sur le territoire du SICTOM pour la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables.

Le planning de la collecte, ainsi que le règlement de collecte du SICTOM sont consultables et téléchargeables sur le site internet du SICTOM : **www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr.**

Organigramme du SICTOM

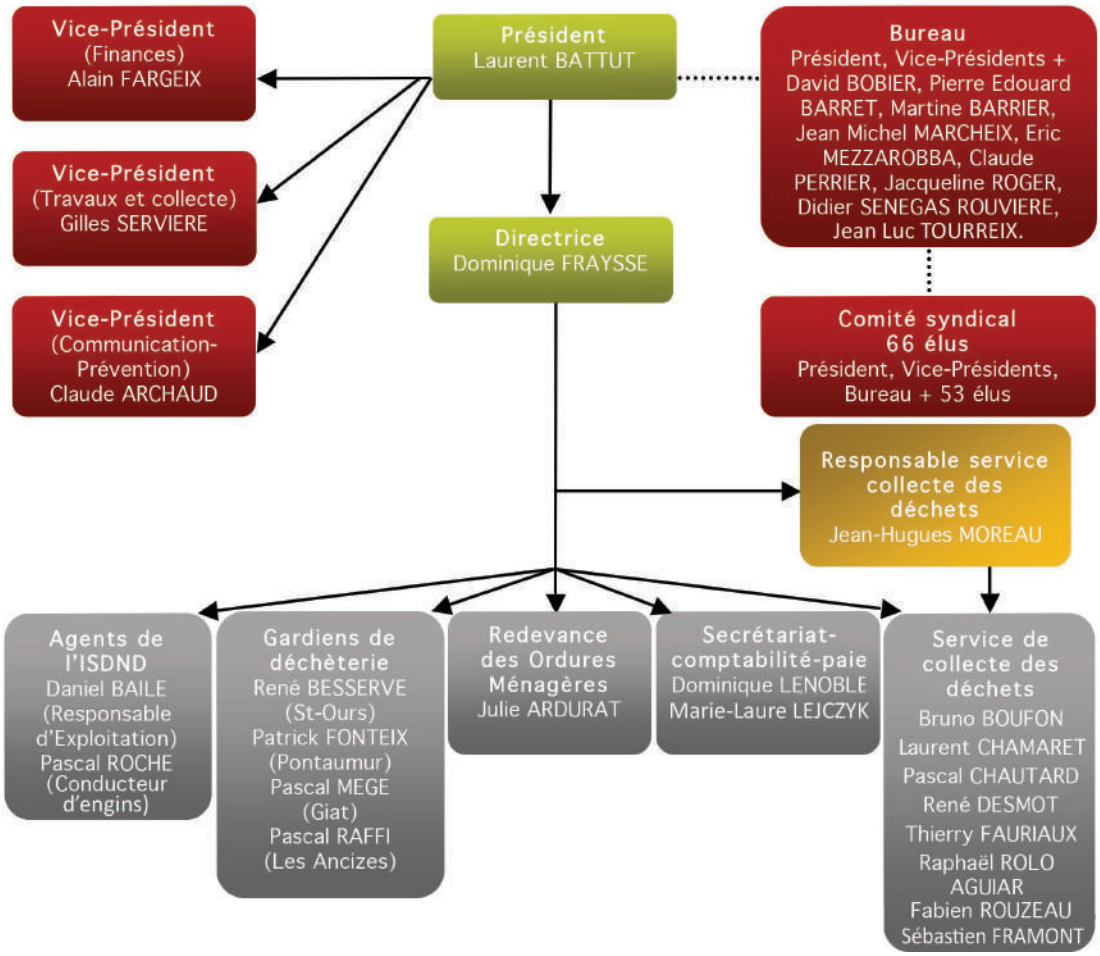

Les délégués du SICTOM

Le comité syndical, instance au sein de laquelle toutes les décisions du SICTOM sont prises, est constitué de **66 délégués** (2 par communes) désignés par leurs conseils municipaux respectifs.

Les délégués des 33 communes qui composent le SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud se sont réunis le 16 mai 2014 afin de procéder à l'installation du nouveau comité syndical suite aux scrutins municipaux. Laurent BATTUT a été réélu Président du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, et Claude ARCHAUD, Alain FARGEIX et Gilles SERVIERE ont été élus vice-présidents. Ces élus, avec 9 autres membres, forment **le Bureau (■)**, qui gère les affaires courantes, prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour des assemblées générales. Enfin, les commissions préparent et suivent les projets. Le SICTOM compte quatre commissions : **appel d'offres (■), communication/prévention (■), finances/redevance (■) et collecte/équipements/travaux (■).**

Vos délégués en commune

AURIERES	FARGEIX Alain RANDANNE Jean-Valere
BROMONT-LAMOTHE	COHADON Eric MEZZAROBBA Eric
CEYSSAT	BRUNELET Jean-Pierre ROY Céline
CHAPDES BEAUFORT	CERCY Jean Paul MAILLOT Daniel
CISTERNES LA FORET	BARRIER Martine COMBRE André
COMBRAILLES	POUGHEON Jacky VERDIER Paul
CONDAT EN COMBRAILLES	FAUVERTEIX Marie-Noëlle GARDE Mathieu
FERNOËL	LAPORTE Bernard VILLEBONNET Pierre
GELLES	MAZAL Jean TOURREIX Jean Luc
GIAT	SENEGAS-ROUVIERE Didier MICHON Noël
LA CELLE D'AUVERGNE	JARRIER Daniel MAILLOT Bernard
LA GOUTELLE	SABY Frédéric De CASTRO Fernand
LANDOGNE	ISACCO Jean-Luc MARCHEIX Jean Michel
LES ANCIZES COMPS	ANTUNES Fernand MAZERON Laurent
MIREMONT	BOBIER David POUGHEON Pierre
MONTEL DE GELAT	BESANCON Marie Hélène DROUILLARD Hugo
MONTFERMY	SERVIERE Gilles ARNAUD Daniel
NEBOUZAT	DAVID Jean MOREL Michel
PONTAUMUR	GRAND Christophe CHAMBROUTY Jean-Paul
PONTGIBAUD	BOURGAILH Mathias VERMEIL Didier
PULVERIERES	LACAN Roland CHASSAING Valérie
PUY SAINT GULMIER	MICHON Claude TREFOND Gilles
SAINT AVIT	BOUCHAUD Monique MOURTON Valérie
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	GAIDIER Michelle CHABORY Jean-Claude
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	MANDON Roger VAN KATWIJK Jean
SAINT GEORGES DE MONS	ARCHAUD Claude ROGER Jacqueline
SAINT HILAIRE LES MONGES	GIRAUDON Gilles POUGHEON Thierry
SAINT JACQUES D'AMBUR	CHASSAING-FEST Jean-Pierre VIDAL Josiane
SAINT OURS LES ROCHES	BRUN Eric PERRIER Claude
SAINT PIERRE LE CHASTEL	ROUDAIRE Jacques VIGIGNOL Marianne
TRALAIGUES	BARRET Pierre Edouard PEYRONNY Jean-Louis
VILLOSSANGES	BATTUT Laurent MOURTON Jean-Pierre
VOINGT	RIVET Annie BROCHARD Marie Laure

La prévention des déchets en 2014

Les déchets, n'en faites plus des tonnes !
SICTOM Pontaumur Pontgibaud

Le SICTOM en est à la troisième année de son programme local de prévention des déchets, et cette année encore, plusieurs actions ont été mises en œuvre.
Objectif => Réduire la production des déchets de 7% d'ici 2015

■ Jardinage au naturel

L'opération a débuté par l'organisation d'une première rencontre au mois de novembre 2013 au château Dauphin à Pontgibaud pour recruter des jardiniers volontaires souhaitant s'engager dans une démarche de jardinage au naturel, en valorisant le maximum les déchets verts du jardin in situ et en limitant au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse. Ces jardiniers ont bénéficié, le temps d'une saison d'un accompagnement spécifique par le biais d'ateliers techniques et d'un service de réponses à questions par mail et téléphone, le tout animé par Pierre FELTZ et coordonné par le SICTOM.
S'en sont suivies 3 rencontres successives en avril, mai et juin 2014 dans les jardins de nos jardiniers « pilotes ». Celles-ci, ouvertes à tous, ont remporté un franc succès, puisque lors de la dernière rencontre, pas moins d'une cinquantaine de personnes étaient présentes.

■ Compostage en gîtes et camping

L'opération de compostage sur le site des gîtes de la Chazotte à Saint Jacques d'Ambur en 2013 a été un succès puisque ce sont **270 kilos** de matières organiques qui ont pu être compostées en 6 semaines l'été dernier. Pour valoriser cette action, promouvoir la prévention des déchets et par la même occasion le territoire, le SICTOM a fait réaliser un clip vidéo qui a été tourné cet été au hameau de gîtes de la Chazotte. Ce clip vidéo est visualisable sur le site internet du SICTOM : www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr (rubrique «La prévention» -> «Nos actions»). Cette année encore, le SICTOM a lancé un appel à candidature et 4 structures (3 campings et 1 gîte) vont être accompagnées.

■ Compostage à l'EHPAD des Ancizes Comps

L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) des Ancizes Comps a été retenu pour participer à un programme de réduction des déchets organiques (biodéchets et déchets verts). Dans ce projet de compostage des déchets de cuisine, il a pu bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique adapté, ainsi que d'interventions, de formations et des équipements nécessaires à la mise en place de ce projet.

■ Réduction des biodéchets sur la commune de Saint Georges de Mons

Un projet de compostage à l'échelle d'une commune a été lancé à Saint Georges de Mons en fin d'année 2013. Ce projet prévoyait de mettre en place du compostage dans la cuisine centrale (fabrication des repas de cantine scolaire et portage des repas à domicile) et le camping. L'action au niveau du camping a démarré en juillet, avec au préalable des formations pour les services techniques. Concernant la cuisine centrale, l'action va débuter en début d'année scolaire 2014-2015.

■ Développement des colonnes textiles

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, le SICTOM a souhaité densifier le nombre de colonnes textiles présentes sur son territoire. Après une identification des besoins, plusieurs communes se sont portées volontaires. Ainsi, depuis quelques mois, 12 colonnes supplémentaires ont été installées (communes de Bromont Lamothe, Ceyssat, Chapdes Beaufort, Cisternes La Forêt, Gelles, La Goutelle, Landogne, Montel de Gelat, Saint Avit, Saint Etienne des Champs, Saint Georges de Mons, et Villossanges).
Ces colonnes textiles sont mises à disposition par l'association Emmaüs 63, et peuvent accueillir, dans des sacs fermés, vos vêtements, chaussures et maroquinerie diverse. Si ceux-ci sont en bon état, ils suivront la filière du réemploi et seront donnés ou vendus à bas prix. Pour ceux qui sont en plus mauvais état, ils seront recyclés en chiffons, ou encore en isolants thermiques et acoustiques.

Les déchèteries du SICTOM à votre service

Ce sont au total 4 déchèteries qui sont à la disposition des usagers sur le territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud :

DECHETERIE	HORAIRES D'OUVERTURE
LES ANCIZES Fougères 04.73.97.65.09	Du lundi au samedi inclus : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Fermée les dimanches et jours fériés
GIAT Route de la Celle 04.73.21.77.72	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés
PONTAUMUR Montglandier 04.73.79.78.89	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Fermée les mercredis, dimanches et jours fériés
SAINT OURS Chantesserre 04.73.88.79.94	Le lundi et du mercredi au samedi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Fermée les mardis, dimanches et jours fériés

En 2014, le SICTOM a signé une convention avec l'organisme EcoDDS pour la collecte de ses Déchets Diffus Spécifiques (DDS), c'est-à-dire des déchets de produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement (acides, soude, ammoniac, comburants, biocides ménagers, engrais et phytosanitaires ménagers, ...).

Les gardiens des déchèteries du SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud vous accueilleront et sauront vous conseiller pour trier au mieux : déchets verts, ferrailles, bois, gravats, cartons, textiles, tout-venant, déchets ménagers spéciaux, néons et ampoules, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Zoom sur la collecte des emballages recyclables

Evolution des tonnages collectés concernant les emballages recyclables

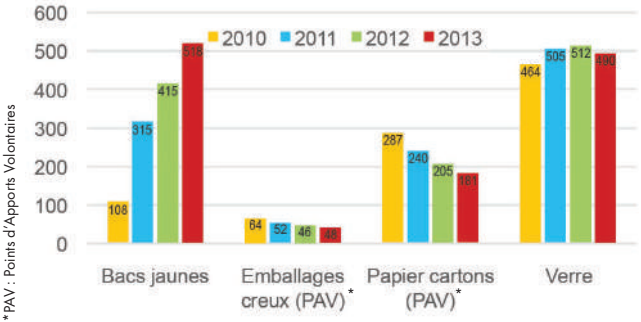

*PAV : Points d'Apports Volontaires

Diminution des tonnages collectés en PAV au profit des tonnages collectés en bacs jaunes.

1 230 tonnes d'emballages ont été collectés en 2013 soit une progression de plus de 4%. Cette augmentation est encourageante, mais il faut poursuivre les efforts.

Cependant, les erreurs de tri représentent toujours environ 16%, soit plus de190 tonnes pour l'année 2013. En cas de doute, il vaut mieux jeter le déchet concerné dans le bac destiné aux ordures ménagères.

Triez plus et mieux les emballages en verre permet de faire des économies : **une tonne de verre triée et recyclée permet de réaliser jusqu'à 130 euros d'économies.**

Aussi, en 2014, le SICTOM va engager un état des lieux de ces colonnes à verre implantées sur le territoire afin d'améliorer le dispositif de collecte et détourner le maximum d'emballages en verre des ordures ménagères résiduelles.

Ne l'oublions pas, le verre est un matériau qui se recycle à l'infini, alors pourquoi s'en priver !

Petit rappel sur les consignes de tri

Conteneur à verre

INTERDIT

A jeter dans les ordures ménagères

Restes de repas, emballages souillés : pots de yaourt, barquettes, couverts en plastique ou en carton, suremballages, sacs plastiques, polystyrène, etc.

L'extension des consignes de tri des emballages plastiques ne s'applique pas au territoire du SICTOM Pontaumur Pontgibaud

Des guides de tri sont téléchargeables sur le site internet du SICTOM : **www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr**

Le coût du service en 2013

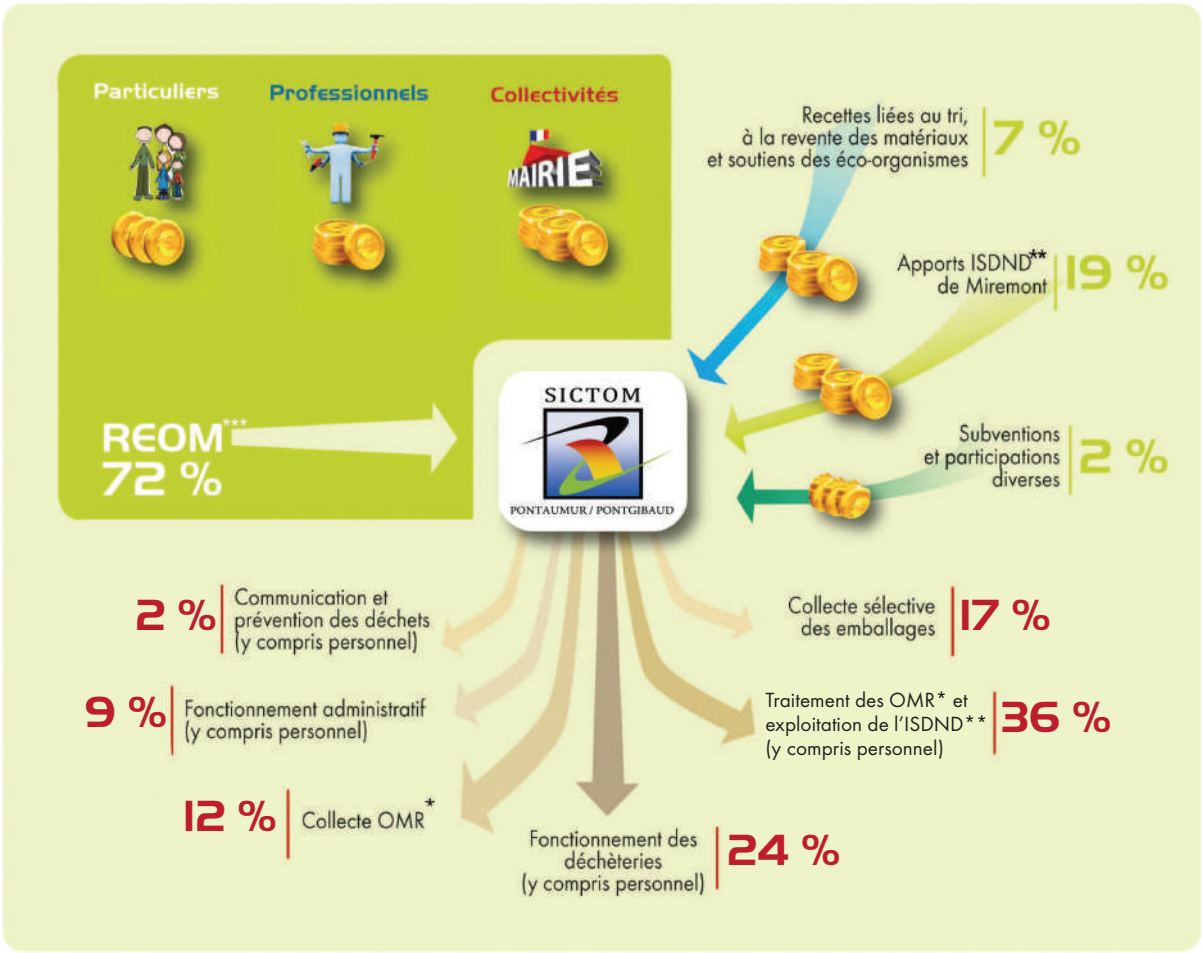

*Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part de déchets qu'il reste après séparation de toutes les matières recyclables, collectés dans les bacs aux couvercles verts.
** Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), basée à Miremont.
*** Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Modification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2014

Les nouveaux tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ont été votés lors du comité syndical du SICTOM qui s'est tenu le 22 février 2014 à Saint Ours les Roches.
La part fixe passe de 90 € à **91€** et la part variable de 47€ à **49 €**.

Pour les bourgs des communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons uniquement, la mise à disposition d'un bac individuel Ordures Ménagères Résiduelles est de 2€/foyer/an.

Cette redevance permet au SICTOM de financer les nouvelles modalités de traitement des déchets et notamment la mise en service du pôle Vernéa mais également l'exploitation du centre de transfert et des garages du SICTOM qui ont été construits à Saint-Ours les Roches.

Un des moyens de limiter les coûts de traitement est le tri des emballages qui permet à la collectivité de bénéficier de recettes liées à la revente des matériaux et également de soutiens venant de la part des éco-organismes. Mais le meilleur moyen reste la réduction de sa production de déchets car **« le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ».**

N'OUBLIEZ PAS D'INFORMER LE SICTOM DE TOUT CHANGEMENT DE SITUATION.
Ligne spéciale REOM : 04.73.62.35.89
Vous pouvez également retrouver des formulaires de déclaration de changement de situation téléchargeables sur le site internet du SICTOM

Les critères de facturation 2014

Les critères de facturation 2014 ont été arrêtés par délibération du comité syndical en date du 22 février 2014.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à **91€**,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets. Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (collectivités, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à **49 €**.

CATEGORIES D'USAGERS			CALCUL DE LA REOM 2014		Montant de la REOM 2014 (à titre indicatif)
PARTICULIERS					
Foyers de	1	1 personne	Part fixe +	1 base	140€
	2	2 personnes	Part fixe +	2 bases	189€
	3	3 personnes	Part fixe +	2,5 bases	213,50€
	4	4 personnes et plus	Part fixe +	3 bases	238€
Résidences secondaires	5		Part fixe +	2 bases	189€
Chambres meublées	49	Sans cuisine louées à l'intérieur d'une maison ou immeuble		1 base	49 €
Caravanes	46	à usage privé	Part fixe		91€
Pour les habitants des bourgs des communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, la mise à disposition d'un bac individuel OMR est facturée à hauteur de 2 €/an/foyer.					
PROFESSIONNELS					
Artisans Micro-entreprises	39	1 pers.	Part fixe +	1 base	140€
	40	2 à 5 pers.	Part fixe +	2 bases	189€
	41	> 5 pers.		voir critères PME	
Taxis Commerces ambulants Laveries automatiques	44	1 pers.	Part fixe		91€
Auto-entrepreneurs	45		Part fixe		91€
Commerces	22	Non alimentaires	Part fixe +	2 bases	189€
	23	Alimentaires*	Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres	-
Professions libérales	12 /13		Part fixe +	1 base par pers.	-
Hôtels restaurants*	14		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres	-
Bars	15		Part fixe +	1 base	140€
Tables d'hôtes	16		Part fixe		91€
Chambres d'hôtes	17		Part fixe +	0,5 base par chambre	-
Chambres d'hôtes avec tables d'hôtes	48		Part fixe +	0,5 base par chambre + 0,5 base pour la table d'hôte	-
Locations saisonnières	18	Gîtes, meublés, mobil-home, etc. hors camping (moins de 8 semaines de location)	Part fixe +	1 base	140€
	47	Gîtes, meublés, mobil-home, etc. hors camping (plus de 8 semaines de location)	Part fixe +	2 bases	189€
Campings*	-	Municipaux		Comptés dans la part des communes	
	19	Privés	Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs: 1base pour 60L ET au prorata du temps d'ouverture	-
Villages vacances*	20		Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs: 1base pour 60 litres ET au prorata du temps d'ouverture	-
Sites touristiques*	21		Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs: 1base pour 60 litres ET au prorata du temps d'ouverture	-
EHPAD / Maisons de retraite	32 à 38		Part fixe +	Critères PME pour les employés + 1 base par résident	-
Etablissements scolaires	24 /25	Collèges / Maison familiale rurale	Part fixe +	10 bases (entre 1 et 50 élèves) 15 bases (plus de 50 élèves)	581€ 826€
	26	Collèges avec internat	Part fixe +	30 bases	1 561€
	26	Lycées	Part fixe +	30 bases	1 561€
PME	8	6 à 10 employés	Part fixe +	3 bases	238€
	9	11 à 15 employés	Part fixe +	5 bases	336€
	10	16 à 20 employés	Part fixe +	10 bases	581€
	11	+ de 20 employés	Part fixe +	20 bases	1 071€
Usines*	50		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres	-
*Pour les professionnels concernés par une part variable au volume, un forfait minimum de 6 bases est appliqué pour les supermarchés, campings et sites touristiques, et de 2 bases pour les autres. Tout professionnel certifié ISO 14001, en cours de certification ou justifiant d'un contrat de collecte pour une partie de ses déchets bénéficie d'une facturation de la part variable à demi-tarif.					
COLLECTIVITES					
Mairies	-		Forfait par habitant		10,80€ par habitant
Syndicats intercommunaux et communautés de communes	27 /28		Part fixe +	1 base par siège + 1 base par équipement	-
Etablissements publics Gendarmeries		< 5 pers.		Voir critères artisans	
		> 5 pers.		Voir critères PME	
Pompiers	29	Centre d'intervention	Part fixe +	1 base	140€
	30	Centre de secours	Part fixe +	10 bases	581€

La sensibilisation des scolaires au tri et à la Prévention des déchets

Cette année, les animations sur le thème du tri ont été réalisées par le SICTOM et celles sur le thème de la prévention des déchets, en collaboration avec le CREEA (Collectif Régional d'Education à l'Environnement). Les élèves ont ainsi pu participer à des animations variées et ludiques comme « La fabuleuse histoire de l'épluchure », « Le gaspillage, c'est pas de mon âge ! » ou encore « Le compost, c'est pas de la compote ».
Toutes les animations du SICTOM sont gratuites pour les établissements scolaires et permettent aux enfants d'apprendre des gestes simples et éco-citoyens pour pouvoir les reproduire au quotidien. Ces animations sont reconduites chaque année en tenant compte des besoins des enseignants afin de correspondre au mieux au programme scolaire des classes.

PARCE QUE LES ENFANTS D'AUJOURD'HUI SONT LES CITOYENS DE DEMAIN !

Comme chaque année, le SICTOM a proposé, dès la rentrée scolaire 2013 un programme de sensibilisation des scolaires à tous les établissements du territoire dans les domaines du tri des emballages recyclables et de la prévention des déchets.
Concernant l'année scolaire 2013/2014, ce sont plus de 20 classes qui ont été sensibilisées, soit plus de 500 enfants de la maternelle au collège.
Par ailleurs, le SICTOM propose également aux scolaires de visiter ses déchèteries ou bien l'Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux à Miremont, A l'heure actuelle, plus de 500 enfants ont pu visiter l'un de ces sites.

Actualités ISDND et centre de transfert

Quai de transfert en service depuis le 1er avril 2014

Depuis le 1er janvier 2014 et la mise en service du Pôle VERNEA, le VALTOM exerce pleinement la compétence transport et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le département du Puy de Dôme et une partie de la Haute Loire.

Qu'est ce qui change concrètement pour le SICTOM ?

Les ordures ménagères résiduelles du SICTOM sont transférées via le Centre de Transfert du VALTOM, situé au Vauriat, commune de Saint Ours, pour traitement au Pôle Vernéa à Clermont Ferrand.
Ainsi, depuis le 1er janvier 2014, seuls les encombrants des déchèteries du SICTOM et les gravats sont envoyés sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Miremont, qui a été mise à disposition du VALTOM, suite à la prise de compétence traitement.
Cependant afin de garantir une gestion de proximité, le SICTOM a exprimé la volonté de continuer d'exploiter en régie l'ISDND de Miremont ainsi que le nouveau Centre de Transfert du Vauriat pour le compte du VALTOM, par le biais de conventions qui précisent les modalités d'exploitation et responsabilités de chacun.
La volonté des élus et des agents du SICTOM est toujours d'exploiter ces sites en toute sécurité, de façon exemplaire et respectueuse de l'environnement. D'ailleurs l'audit de suivi de juin dernier vient de confirmer le maintien de la certification ISO 14001 pour l'ISDND de Miremont.

Actualité VALTOM

Crédit photo : Vernéa 2013

A la découverte de Vernéa, le pôle multifilières de valorisation des déchets du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.
A l'occasion de la Semaine du Développement Durable 2014, le VALTOM ouvrait les portes de Vernéa au public les vendredi 4 et samedi 5 avril derniers. Près de 400 personnes ont découvert les coulisses de la valorisation des déchets.
Devant l'engouement et l'intérêt suscités, de nouvelles visites sont organisées chaque mois pour le public.
Prochains rendez-vous :

- jeudi 7 août à 10h
- jeudi 25 septembre à 14h
- jeudi 9 octobre à 10h

Crédit photo : VALTOM 2014

Inscrivez-vous sur le site **www.vernea.fr** *rubrique « visiter ». - Renseignements au 04 73 44 24 28 ou par mail :* **cjoulin@valtom63.fr**

SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD
Rue du Commerce - 63230 PONTGIBAUD
Tel. 04.73.73.16.83 / Fax 04.73.73.17.05
sictompontaumur-pontgibaud@orange.fr
www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr